

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

Direction Générale du Trésor
et de la Gestion Comptable

المديرية العامة للخزينة و التسيير
المحاسبي للعمليات المالية للدولة
قسم التسيير المحاسبي للعمليات المالية
للخزينة العمومية

INSTRUCTION N° 10 DU 20 AVRIL 2023

Objet : model type de journal des mandats.

Référence : - La loi organique n°18-15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

- La loi n° 22-24 du 25 décembre 2022, portant loi de finances pour 2023 ;

- La loi n°90-21 du 15 aout 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique;

- La note n°9038/MF/DGB/307/MF /DGTGCOFE/2022 du 28 novembre 2022, complétée, relative aux nouveaux modèles de fiche d'engagement, d'ordonnances et de mandat de paiement

Dans le cadre de l'exécution du budget programme, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques et pour permettre aux ordonnateurs du budget de l'Etat de déposer les mandats auprès des services du trésor, la présente instruction a pour objet de présenter un model type de journal de mandats, qui prend en considération la nouvelle classification des charges budgétaires de l'Etat prévue par la loi organique relative aux lois de finances et les textes subséquents.

Les mandats de paiement, émis par les ordonnateurs sont déposés au niveau des services du Trésor Public dans les délais réglementaires, accompagnés d'un journal de mandat en trois exemplaires, dument renseigné par l'ordonnateur, conformément au model joint en annexe.



A la réception du journal des mandats, accompagné des pièces réglementaires, les services du Trésor effectuent le contrôle d'usage et accusent réception.

Après vérification, les services du trésor public procèdent :

- A la restitution d'une copie du journal des mandats au service de l'ordonnateur,
- Au classement de la deuxième copie ^{du} journal des mandats.
- A la transmission de la troisième copie du journal et des mandats au bureau de la dépense publique.

Je vous demande de veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.



Pour information :

- Mesdames et Messieurs Les Secrétaires Généraux des Départements Ministériels et Institutions Publiques ;

Pour exécution :

- Monsieur le Trésorier Central ;
- Monsieur le Trésorier Principal ;
- Messieurs les Trésoriers des Wilayas.

